



Doc. 465

25 octobre 1955

Mesures à prendre pour l'adaptation spirituelle des jeunes réfugiés venant d'au delà du rideau de fer

Proposition de recommandation

déposée par M. William van REMOORTEL et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Vu la Recommandation 30 (1950) sur la nécessité urgente de venir en aide aux réfugiés;

Vu la Recommandation 13 (1951) sur le problème des réfugiés et des excédents de population;

Vu la Recommandation 35 (1952) relative au financement du reclassement des réfugiés et excédents de population;

Considérant que l'assimilation spirituelle des jeunes réfugiés venant d'outre le rideau de fer doit être considérée comme une tâche d'une responsabilité européenne;

Considérant que l'oeuvre entreprise par des organisations comme la « Communauté d'Education européenne » a déjà fourni une base pour la réalisation de cette tâche,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements des Etats membres à participer à l'oeuvre d'assimilation spirituelle, et de mettre à sa disposition l'aide administrative et financière nécessaire;
2. d'examiner dans quelle mesure les institutions du Conseil de l'Europe lui-même pourraient servir à la réalisation de cette oeuvre.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

REMOORTEEL William, van, Belgique, SOC

1. SOC: Groupe socialiste